



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 25 avril 2024 par le Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2017 portant organisation de la structure et de la justification du budget des services administratifs à comptabilité autonome, des entreprises régionales et des organismes en Région wallonne', portant le numéro 76.269/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 26 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.